



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2011**

Présidence : M. Patrick ROBERT, Président

Présents : 36 membres

Excusés : 7 membres, soit :

MM. Nicolas Bally, Mirko Bonfadelli, Jacques Dufour, Guy Martin, Philippe Martin, Jean-Claude Mounir,
Mme Marie-Noëlle Mounir

Absents : 7 (non excusés) membres, soit :

MM. André Baumann, Silvano Cardamoni, Didier Clerc, Pierre Cochand, Jean Gumy, Daniel Lathion, Samuel Morier,

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres, communications du Bureau et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N° 7/2011 relatif à l'Arrêté d'imposition pour l'année 2012
- 3.- Préavis municipal N° 8/2011 concernant la fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016
- 4.- Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES, COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé,

La secrétaire procède à l'appel.

Le PV de la dernière séance du Conseil Général est adopté avec une modification de prénom : Mme Sandra et non pas Sandrine.Berset

Le Président procède à l'assermentation d'un nouveau membre, soit Monsieur Etienne Vermeulen.
Le nombre des membres du Conseil général s'élève à 50 personnes.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président informe MM. Dominique Berset, Jean-Jacques Chanson, Philippe Martin et Michel Corbaz que suite aux nouvelles directives cantonales concernant la protection des données informatiques les commissions communales sur la protection des données informatiques deviennent caduques. La commission est donc dissoute.

Suite à un courrier reçu du Canton qui nous informe que le dépouillement des votations fédérales du dimanche 23 octobre s'est déroulé dans des conditions très difficiles en raison de déficiences informatiques, notre Président est heureux de constater que Boussens n'a pas été prise dans ce tourbillon. En effet, nous avons été la deuxième commune du canton à donner nos résultats et n'avons subi aucun désagrément. Le Président tient encore une fois à remercier l'ensemble des personnes ayant œuvré au dépouillement pour l'efficacité et la rapidité de leur excellent travail.

Il nous annonce également que le prochain Conseil Général aura lieu le jeudi 08 décembre prochain.

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la syndique excuse l'absence de Monsieur Claude Champion retenu professionnellement et nous donne quelques informations générales :

Jumelage : le délai fixé pour les préinscriptions au jumelage de mai 2012 est fixé au 15 novembre prochain. Malheureusement, la Municipalité doit constater qu'à ce jour il y a très peu de réponses et invite l'assemblée à se manifester.

D'autre part, Madame la syndique appelle à la vigilance ; en effet des personnes mal attentionnées sévissent dans le village et il a été signalé à la Municipalité des visites de véhicules durant la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, précédé dans l'après-midi d'une visite d'un homme se faisant passer pour un vendeur d'alarme. Elle invite toute personne remarquant quoi que ce soit de bizarre d'appeler immédiatement la police.

Quelles dates sont aussi rappelées, à savoir :

- samedi 5 novembre le ramassage des gros déchets à travers le village
- vendredi 24 novembre la traditionnelle soirée des nouveaux habitants, soirée au cours de laquelle les aînés fêtant leur 80 ans durant l'année, ainsi que les jeunes atteignant leur majorité sont également invités.

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2011 RELATIF A L'ARRÊTE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2012

Monsieur Claude Rapin, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président passe au vote à main levée.

Le Préavis N° 7/2011 est accepté à l'unanimité.

3. PREAVIS MUNICIPAL N° 8/2011 CONCERNANT LA FIXATION DE PLAFONDS EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2011-2016

Monsieur Jean Rossier, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Laurent Borgeaud demande à la Municipalité quel était le montant du plafond lors de la dernière législature ?

Monsieur Dany Benvegnin lui répond qu'il était de 7 millions.

A la question de savoir si ce plafond peut être dépassé, Monsieur Dany Benvegnin répond qu'il y a lieu de faire au préalable une demande au Conseil d'Etat qui procède à l'étude du dossier et de la demande.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président passe au vote à main levée.

Le Préavis N°8/2011 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président nous donne lecture des deux extraits de PV concernant ces préavis. Ils sont adoptés sans avis contraire.

6.- DIVERS

Monsieur André Deppierraz revient sur le Préavis municipal n° 5/2011 relatif à l'autorisation d'acquisition et d'aliénation de faible importance et nous donne les explications suivantes :

Loi sur les communes (LC), art. 4, chiffre 6 :

6. l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. L'article 44, chiffre 1, est réservé. Le conseil peut accorder à la municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite;

Règlement du Conseil, art. 13, chiffre 5 :

5. l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. Le Conseil peut accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite.

Lors du dernier conseil a été adopté le préavis n°5/2011 relatif à l'autorisation d'acquisition et d'aliénation de faible importance. Le rapport de la commission cite 4 exemples d'utilisation de cette autorisation générale :

1. la réparation d'une rupture de conduite d'eau,
2. l'engagement d'un avocat dans le cas d'un conflit,
3. le remplacement d'une pompe défectueuse à la STEP,
4. les démarches obligatoires pour l'inscription des servitudes ...

Je voudrais rendre attentive la municipalité au fait que, si le dernier exemple est correct, les trois premiers ne relèvent pas de cette autorisation, qui porte sur des **immeubles** (terrains ou bâtiments).

Il existe une autre autorisation générale, souvent confondue avec la première, qui couvre ces trois premiers exemples.

RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes (RCCom), Art. 11

¹ La municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le conseil au début de la législature.

² Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général ou communal.

Règlement du conseil, art. 77

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil.

Pour couper court à un risque de polémique, je tiens à préciser qu'à aucun moment je ne mets en doute la bonne foi de la commission et de la municipalité

J'invite la municipalité à présenter à la prochaine assemblée du conseil un préavis pour demander cette deuxième autorisation générale.

Madame Stéphanie Borgeaud prend acte et nous donnera sa réponse lors du prochain conseil.

Monsieur Philippe Jeanmonod demande si le projet des transports publics a avancé ?

Madame Stéphanie Borgeaud nous informe qu'à partir du 12 décembre prochain, il y aura un bus toutes les trente minutes.

Monsieur Philippe Jeanmonod demande s'il serait possible de mettre le centre du village à une limitation de vitesse de 30 km à l'heure au lieu de 40.

La Municipalité doute de la possibilité, mais va se renseigner.

Monsieur Claude Hanggeli quant à lui propose de le remettre à 50 km à l'heure. En effet, la mise à 40 km à l'heure avait été faite alors que la route de détournement n'existait pas encore et que de nombreux camions traversaient notre village.

Monsieur André Deppierraz demande où en est le projet de l'installation des Moloks.

Madame la syndique lui répond que la Municipalité se penche sur la réponse à donner suite à la pétition déposée. Qu'il y a lieu de mettre le règlement à jour suite au recours de Monsieur Etienne Vermeulen et qu'un préavis va être présenté aux membres en 2012.

Monsieur Philippe Favre demande s'il ne serait pas possible d'installer une chicane ou un dos d'âne dans le virage de la route qui passe devant le battoir en direction de la Condémine, afin de protéger les enfants qui jouent sur cette route.

La Municipalité prend acte et va étudier la question.

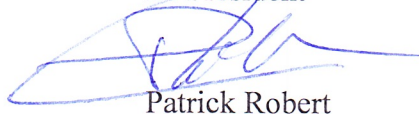
Monsieur Claude Rapin fait remarquer que le revêtement a été refait à l'extrémité du chemin de la Grange-aux-Aguets. A l'occasion du marquage routier, il souhaiterait qu'un marquage soit également fait aux croisées des ruelles débouchant sur ce chemin de la Grange-aux-Aguets.

Monsieur André Deppierraz demande s'il serait possible de faire figurer, sur le site de la commune, la date du prochain Conseil, dès qu'elle est connue, ainsi que l'ordre du jour.

A la question de M. Jean-Pierre Tarayeff demandant pourquoi nous avons eu cette année autant de séance du Conseil, le président explique qu'il ne pouvait en être autrement car en plus des séances ordinaires, 2012 a vu le renouvellement des autorités communales avec leur séance d'assermentation, puis une séance de fin de législature, suivie d'une autre destinée à la nominations des nouvelles commissions.

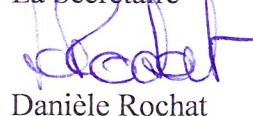
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21H00.

Le Président



Patrick Robert

La Secrétaire



Danièle Rochat